

Étape n° 5

- signe le contrat final
- l'entreprise met en œuvre les travaux
- fait des rapports à la banque sur l'état d'avancement des travaux

* Les banques ne recommandent presque jamais d'experts-conseils à l'emprunteur. Cependant, il est plus facile pour une banque d'examiner une liste succincte présentée par un emprunteur si un bureau d'études qui figure sur la liste succincte est déjà inscrit auprès de cette banque. En général, les banques inscrivent les experts-conseils sur une liste succincte ou demandent de leur propre chef des propositions uniquement lorsqu'elles utilisent leurs propres ressources d'étude technique pour des fins d'exécution au nom d'une autre institution. Dans des cas très rares, les emprunteurs délèguent ce rôle à une banque lorsqu'ils décident que cette dernière est mieux en mesure de l'assumer.

TABLEAU 2

Processus normal pour l'acquisition de biens et de services de construction par l'entremise d'appels à la concurrence internationale pour les projets financés par les banques multilatérales de développement

MESURES PRISES PAR L'EMPRUNTEUR

1. Discute des besoins de financement, de la répartition des lots à acheter et des modalités générales avec la banque.
3. Prépare les documents d'appel d'offres, lance les appels d'offres (ou de présélection) et communique les cahiers des charges aux soumissionnaires éventuels*.
5. Présélectionne les soumissionnaires éventuels pour les travaux de génie civil et le matériel principal le cas échéant*.
7. Passe des annonces dans les médias des pays des fournisseurs éventuels, lance les appels d'offres (environ 45 à 90 jours avant le délai de réception des soumissions) et avise les ambassades des principaux pays fournisseurs.

Étape n° 6

- évalue les travaux des experts-conseils pour usage interne

MESURES PRISES PAR LA BANQUE

2. Se met d'accord avec les emprunteurs à propos des articles qu'elle financera et approuve les modalités générales d'acquisition qui seront utilisées.
4. Approuve les documents d'appel d'offres et les modalités de présélection.
6. Examine et approuve les résultats de la présélection.
8. Peut demander à l'emprunteur de clarifier ou de corriger le document d'appel d'offres à la suite d'une plainte de soumissionnaire éventuel, ou de prolonger le délai d'acceptation des soumissions lorsque cela est justifié.

9. Ouvre publiquement les plis, les compile, les analyse, communique à la banque l'évaluation des soumissions et recommande d'attribuer le marché au soumissionnaire agréé conforme jugé le moins-disant.

11. Avise le fournisseur choisi, négocie et signe le contrat, obtient l'approbation de la banque ou d'importantes modifications à l'ébauche approuvée du contrat. Envoie un exemplaire du contrat aux banques.

13. Demande à la banque des acomptes et des garanties sous forme de lettre de crédit.

10. Examine l'évaluation des soumissions et la recommandation et autorise l'emprunteur à poursuivre l'attribution du marché. Approuve l'ébauche du contrat.

12. Examine et enregistre le contrat signé.

14. Transmet le paiement dès réception de la preuve de l'expédition, etc. Prépare un rapport statistique sur les sources d'achat.

Les phases d'étude des prêts pris en considération par les banques multilatérales de développement

L'échéancier d'après lequel les banques déterminent, étudient, évaluent et approuvent les projets de financement est très important. Voici le profil normal :

(i) Détermination du projet

- La mission de programmation que la banque multilatérale de développement envoie dans le pays client pour tenter d'établir des programmes de prêt et l'ordre de priorité des projets.
- L'agent chargé des prêts dans la région qui évalue le plan d'affectation quinquennal des fonds de l'emprunteur et découvre des projets qui conviennent au financement de la banque.
- L'agent de projet du secteur qui découvre officieusement de nouvelles affaires pendant une visite dans la région à d'autres fins.
- Le personnel résident de la banque qui décèle des possibilités pendant l'examen permanent des besoins de développement.
- Le rapport sur le programme de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), étudié à la partie B de cette section, qui décrit les besoins de pré-investissement pour d'éventuels projets de biens d'équipement.

(ii) Préparation du projet

L'étude de faisabilité économique et technique du projet est financée par l'emprunteur lui-même, le PNUD, la FAO, l'UNESCO, la Banque mondiale ou par un programme d'aide bilatérale comme celui de l'ACDI. Ceci devrait normalement fournir une base solide en vue de présenter une demande officielle de financement complémentaire auprès de l'une des banques. Peu de temps après, des renseignements sur les projets devraient paraître dans

* Au besoin avec l'aide de bureaux d'études indépendants.